

Département de l'Yonne
Arrondissement d'Auxerre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 22 juin 2023

**VILLE DE
SAINT-
FLORENTIN**

N° 2023_049

Membres en exercice : 26

Conseillers présents à la séance :
19 + 1 pouvoir

Date de publication : 23 juin 2023

Le 22 avril 2023 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 16 juin 2023 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. DELOT, M. MAILLARD
Mme SCHWENTER, M. BIOT, M. PARIGOT, Mme SEUVRE,
Mme WILLEMS, M. TIRARD, Mme DELOT, Mme GRUET,
Mme COUDERT, M. BILLET, Mme ÉTIENNE, M. SERRE,
Mme ROUSSEAU, M. GORNEAU, M. LEFEVRE,
M. PERREIRA-GONCALVES, M. DELECOLLE,

ÉTAIENT EXCUSÉE : Mme BIOT-FLORIMOND, (pouvoir
donné à M. BIOT),

ÉTAIENT ABSENTS : M. LECOMPTE, M. CAMPOS,
Mme GROENTZINGER, Mme GERMAIN, M. LANGLOIS,
Mme LANGLOIS-LENTI,

M. SERRE et M. PERREIRA-GONCALVES ont été désignés
secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code
général des collectivités territoriales.

Objet :

**ASSOCIATION ANIMATION VACANCES LOISIRS :
CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU DOMAINE PUBLIC
AU CAMPING DE L'ARMANCON**

Visa

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Exposé des motifs

La Commune de Saint-Florentin est propriétaire du camping municipal de l'Armançon situé RN 77, avenue du 19 mars 1962, sur la commune.

Ce camping distingue trois zones distinctes :

Une zone camping de 63 emplacements réservés aux touristes de passage ;

Une zone d'accueil avec un bâtiment réception, un snack/bar, une zone de parking ;

Une zone enherbée et arborée, close, non affectée, équipée d'un bâtiment sanitaire non chauffé.

Dans le cadre de sa politique touristique, associative et sociale, la commune souhaite confier la zone non affectée du camping au bénéficiaire afin de développer et d'animer un centre d'accueil de loisirs pour jeunes mineurs du 26 juin au 10 septembre 2023.

Le bénéficiaire organise cet accueil sous bungalows toilés et structures démontables et reçoit les enfants du 8 juillet au 1^{er} septembre.

Contenu de la proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal de signer une convention avec l'association AVL pour l'occupation d'une partie du camping de l'Armançon, non destinée à l'accueil de campeurs, du 26 juin au 10 septembre 2023, dans les conditions fixées par convention pour un montant forfaitaire de 3000 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire du domaine public avec l'association AVL pour animer un centre d'accueil de loisirs au camping de l'Armançon.

Fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
A SAINT-FLORENTIN, le 23 juin 2023
Le Maire, Yves DELOT,

